

**REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE M. VINCENT ESCHMANN, DEPUTE (PDC-JDC), INTITULEE : «ACCOMPAGNER LA MOBILISATION POUR LE CLIMAT» (N° 3122)**

La question écrite relève que les étudiant-e-s et écolier-ère-s jurassien-ne-s ont interpellé leurs autorités cantonales au travers de leur manifestation. Il est souligné que les préoccupations exprimées trouvent un écho à l'école dans le cadre des moyens d'enseignement en géographie.

En préambule, le Gouvernement salué une prise de conscience toujours plus marquée envers les crises climatiques et écologiques. Ces crises actuelles sont bien mises en lumière sous l'impulsion de la jeunesse. Dans le cadre de la mobilisation-grève pour le climat du 18 janvier dernier, les manifestant-e-s n'ont pas exprimé le souhait de discuter avec un membre du Gouvernement.

Le Gouvernement est attentif aux questions climatiques puisqu'il a inscrit dans son programme de législature une politique énergétique axée sur les énergies renouvelables et visant à assurer son autonomie. Du point de vue de l'urgence climatique, la réponse récente donnée à la question écrite n° 3100 reste parfaitement correcte. La Suisse mène une politique active en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle apporte sa contribution à l'objectif international consistant à limiter le réchauffement. La politique climatique relève de la Confédération. Cantons et communes sont en première ligne pour ce qui est du volet consacré à l'adaptation aux changements climatiques (préparation et mesures dans les domaines de la santé publique, de l'urbanisme, de l'agriculture et de la sylviculture, des eaux, etc.). Le maintien d'un climat supportable et partant, l'avenir de l'humanité, reposent cependant et clairement sur des comportements et des choix individuels à modifier.

Aux deux questions posées, à savoir si le Gouvernement entend d'une part, entrer en contact avec les initiateurs du mouvement et, d'autre part, accompagner ceux-ci dans la tenue de ce type de manifestation où se côtoient élèves majeur-e-s et mineur-e-s, le Gouvernement répond comme suit.

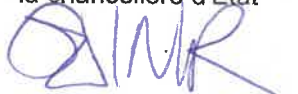
1. Une rencontre constructive a eu lieu avec une délégation des initiateurs du mouvement (regroupés actuellement sous forme associative), le Ministre de l'environnement, le délégué à la jeunesse et une représentante de l'Assemblée des Jeunes Jurassiens (AdJJ). Cette rencontre a permis d'évoquer les enjeux et les attentes de la délégation des jeunes manifestants tout en présentant les actions mises en œuvre en faveur des 17 objectifs de développement durable de l'ONU, par les autorités jurassiennes.  
Les actions cantonales déjà entreprises ont été expliquées ainsi que les différents niveaux de responsabilités en lien avec les revendications exposées (Confédération, canton, communes). De plus, la délégation présente et l'AdJJ ont montré une volonté importante de collaboration pour la suite.
2. Le Gouvernement ne va pas accompagner ou s'immiscer dans l'organisation et la tenue de ce type de mobilisation dans la mesure où elle a été spontanée et apolitique, si ce n'est d'assurer la sécurité des personnes, ce qui a été le cas en janvier et février derniers grâce aux services de police. L'engagement pour une cause, et dans le cas présent la participation à une manifestation, relèvent de la liberté individuelle ou de la responsabilité parentale pour ce qui est des personnes mineures. Concernant la suite des actions souhaitées par les jeunes manifestants, une mise en lien avec le délégué jeunesse a été installée. En effet, ce dernier a notamment comme rôle de soutenir les actions des jeunes dans la conduite de projet, la recherche de fonds, ou encore le lien avec les autorités cantonales. Dans le cas présent, il pourra être un relais intéressant pour accompagner les futures actions éventuelles.

Le Gouvernement rappelle l'article 93 de l'Ordonnance scolaire portant exécution de la Loi scolaire qui prévoit un congé spécial à un élève nécessitant l'accord des parents. Ce dernier encourage toutefois les jeunes manifestants à initier et à proposer des actions concrètes au niveau régional et local avec l'aide des soutiens précités.

Delémont, le 12 mars 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
la chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt